L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 JUIN 1879. 52me Année

BENJOR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 7 JUIN.

VENTES A LEURGAN SUR CE JOUR

Par Pitzlin J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Bayou (Faubourg), No 525 rue St-Philippe, entre les rues Galvez et Miro. — Propriété confisquée de très grande valeur dans le Troisième District, No 609 rue St-Claude, entre St-Antoine et Mystérieuse.

Vente prompte de propriétés de très grande valeur et de terrains aux dans la Seconde District, rue St-Philippe, entre les rues Marais et Villere, entre St-Philippe et Villere, rue St-Philippe et Ursulines.

Par C. R. Gieurday, à la Bourse d'Exces St-Charles, rue St-Charles : Vente importante d'actions de bâtisse et de certificats d'appropriations de Ville dans Fabrique de la Banque du Sud en liquidation.

Par S. Gabriel, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Bayou : Vente sans réserve pour cause de départ de deux propriétés, rue Esplanade, — Aussi un lot de terre à Carrollton, inondé en vacherie.

Par D. R. Murphy & Son, sur la Levée, en plein de la rue Julia,—faite.

Vente [illegible] de Bourgeois, Canal & Carondelet et de Bourgeois, Carrollton, [illegible] Rue AUDUBON-BUL, à midi, à la Bourse d'Exces St-Charles, pour le compte de la Banque du Sud en liquidation.

La vente est positive et sans réserve. Pour les termes et les détails, voyez les annonces descriptives. L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée.

Grandes ventes demain. — Aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'Exces St-Charles, en particulier de choix, meubles et réfrigérateurs, dans les Lot et dans [illegible], et en une longue liste de Rente de Ville et d'Exces. Voyez les annonces devenu dans positive-ment vendues à l'encan, le compte de ses nombreux amis et transparents, par C. R. Gieurday, encanteur.

L'attention de nos lecteurs chercheurs un placement sûr et profitable est spécialement appelée. Pour les conditions et les détails, voyez les annonces descriptives et les plans à la Bourse.

Notre Nom. Notre Nom. — Voyez l'annonce d'encan de D. R. Murphy & Son.

AUX CONTRIBUABLES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Les contribuables de la Nouvelle-Orléans, qui désirent sauver le peu qui leur reste de leurs propriétés, ne doivent pas demeurer inactifs pendant que les percepteurs de Bons font agir toutes les influences et emploient toutes les manœuvres imaginables pour passer sur les décisions de la Convention. Il importe qu'ils fassent connaître directement leurs vœux et leurs sentiments au sujet des dettes et des taxes.

C'est l'objet de la pétition suivante. Tous ceux qui partagent les vues qu'elle exprime, citoyens ou résidents payant [illegible] invités à la signer et à la faire signer dans leurs wards respectifs.

La Convention devant discuter les rapports sur la dette mardi prochain, il importe que les listes soient rendues avec les signatures lundi soir ou mardi matin au plus tard

Les personnes qui désirent des listes en trouveront dans nos bureaux.

PÉTITION
DES
Citoyens et contribuables de la Nouvelle-Orléans,
A LA
Convention constitutionnelle de la Louisiane.

Aux honorables président et membres de la Convention constitutionnelle de la Louisiane :

Messieurs,

Le peuple de la Louisiane ayant, à diverses époques, par des résolutions adoptées en mass meetings et dans des adresses de ses comités, donné avis au monde qu'il se proposait d'employer tous les moyens en son pouvoir pour empêcher le paiement de tous Bons ou obligations de l'Etat émis au moyen de la fraude et de la corruption, par les gouvernements révolutionnaires et oppresseurs qui ont régi la Louisiane de 1868 à 1877, et votre honorable assemblée étant la première autorité à laquelle ait été délégué le pouvoir souverain de prononcer sur les actes de ces gouvernements ;

Les soussignés, citoyens et contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans, vous prient de soutenir les déclarations du peuple et de rejeter toutes les dettes frauduleuses ou illégales de l'Etat, ou de régler la question de la dette de telle façon que les contribuables de l'Etat n'aient pas à supporter un fardeau plus lourd que celui qu'exigerait le montant des obligations reconnues comme légales et obligatoires par le rapport de majorité de votre comité sur la dette d'Etat.

Ils vous prient, en outre, de limiter le taux des taxes d'Etat à cinq mills et celui des taxes municipales à dix mills, comme seul moyen d'accorder un soulagement réel au peuple de cette ville pour les souffrances et les injustices passées qu'il a supportées.

Plaçant leur seul espoir de salut dans la fermeté et le patriotisme de votre honorable assemblée, ils sont très respectueusement :

Noms. Résidences.

LA DÉPRÉCIATION DES PROPRIÉTÉS.—Un de nos confrères plaisante l'honorable président du comité de la dette, E. E. Kidd, parce que celui-ci a déclaré que les propriétés dans sa paroisse avaient été dépréciées de 500 pour cent. Notre confrère doit comprendre qu'il y a deux manières de calculer la dépréciation, suivant que l'on prend pour base la valeur ancienne ou la valeur actuelle. Nous pourrions citer bien des propriétés en ville qui valaient $20,000 et qui ne sont vendues pour $4000, d'autres qui valaient $30,000 et qui ne sont vendues $5000. C'est une perte des quatre cinquièmes sur la valeur ancienne, mais estimée sur la valeur actuelle, la dépréciation est de 400 pour cent.

On peut citer nombre d'habitations sucrières ou cotonnières vendues avec des pertes analogues. Nous en connaissons une à St-Jacques dont on avait refusé depuis la guerre $250,000 et qui a été vendue, plusieurs années après, $50,000.

Une propriété qui ne vaut plus que dix mille dollars et qui en valait cinquante mille a perdu $40,000 en valeur, soit 400 pour cent de sa valeur actuelle. C'est ce qu'a voulu dire M. Kidd. Il n'y a pas vraiment là matière à plaisanterie.

QUI POSSÈDE LES BONS D'ETAT ?—Invariablement, tous ceux qui se prononcent pour le paiement intégral de la dette d'Etat, déclarent qu'ils n'ont pas de Bons, qu'ils ne portent que dans l'intérêt général, &c. Cependant, on assure qu'il y a pour six millions de Bons d'Etat appartenant à des personnes de la Nouvelle-Orléans. Est-ce que ces propriétaires d'obligations par dissimulés de [illegible] la défense la [illegible]

[illegible] Bonds de l'Etat de la Nouvelle-Orléans, émis en 1868 et 1870, [illegible] Banque du Peuple, échu en 1868.

Combien le cœur [illegible]

Le Mississippien annonce que M. Vicksburg Sharp était incorporé, en faisant le recensement de la justice sur les bulletins qui ont procédé à Agen à l'occasion [illegible] Legendre.

La condition de la Nouvelle-Orléans.

Nous réunissons ici quelques-unes des opinions émises par les délégués de la Nouvelle-Orléans à la Convention.

M. W. A. Bell, du 8me ward, considère la condition de la population de la paroisse comme mauvaise, la corporation municipale comme en banqueroute, sans moyen d'en sortir excepté par un compromis avec les créanciers; la valeur des propriétés a baissé au point qu'elles sont devenues un fardeau, le revenu ne couvrant pas les charges dans beaucoup de cas. Les impôts sont un fardeau eu égard à l'absence de prospérité commerciale.

M. W. A. Bienvenu, du 6e ward, dit que la condition financière de la paroisse est déplorable et que la population compte sur la Convention pour venir à son aide. Comme notaire depuis 12 ans, il sait que la moitié, sinon les deux tiers des immeubles sont hypothéqués pour payer les taxes. L'assessment bien que réduit à 111 millions est encore de 60 pour cent trop élevé. Si la Convention ne limite pas les taxes d'Etat de trois à cinq mills et celles de ville [illegible] mills, il sera impossible à la Nouvelle-Orléans de payer ses taxes et la moitié des propriétés seront confisquées et on maintient le taux actuel.

M. Bienvenu est d'avis que la dette d'Etat doit être réduite de 50 pour cent et l'intérêt de 2 1/2 à 4 0/0 au plus.

Selon M. Stoddart Howell, ex-contrôleur de la ville, délégué du 2e district sénatorial, la condition de la population est réellement déplorable, et la détresse n'atteint pas que les classes ouvrières, mais aussi les gens qui ont été à leur aise. La Nouvelle-Orléans est insolvable, sans perspective d'amélioration, à moins qu'on ne rétablisse une administration représentative, qu'on ne réduise la taxe, qu'on s'accorde du temps avec remise des pénalités pour les taxes arriérées, et qu'on n'abolisse la loi dite du dénombrage qui affecte les titres des deux tiers du territoire de la ville.

Le même délégué évalue de 25 à 75 pour cent la dépréciation des propriétés. La population regarde les taxes comme inégales et oppressives. Il entre dans des détails et dit que dépuis la guerre les contribuables de la ville ont versé dans le Trésor de la ville CINQUANTE MILLIONS de dollars, et dans celui de l'Etat TRENTE MILLIONS, total QUATRE-VINGT MILLIONS, en échange desquels on ne peut montrer que pauvreté, détresse et mécontentement. Un montant plus qu'égal à la valeur totale des propriétés a été enlevé au peuple pour payer les salaires et l'intérêt des dettes, et les autorités n'ont que des malédictions pour les contribuables.

M. Howell pense qu'en tenant compte des réclamations de Mme Gaines et autres et de ce qui est dû pour le parc, la ville ne doit pas moins de VINGT-CINQ MILLIONS, c'est-à-dire beaucoup plus qu'elle ne peut supporter.

M. Webster Long, du 8e ward, considère la condition de la population et celle de la ville comme très mauvaise, il évalue la dépréciation de la propriété à 50 pour cent ; l'impôt est un fardeau. Les deux tiers des artisans et des ouvriers sont inoccupés, les travaux d'amélioration ont cessé, le capital a abandonné la propriété dépréciée pour se jeter sur les Bons et valeurs. Il pense qu'il faut encourager la construction des [illegible] cette industrie a presque disparu.

M. M. D. Logan, du second ward, dit que la condition financière de la population peut être caractérisée par un mot "banqueroute" que celle de la ville est désespérée, que la dépréciation des propriétés est dans la proportion de $10,000 à $1000. Le taux actuel de taxe ne peut être supporté (unendurable.) Il faut réduire les taxes, arranger la dette d'Etat sur la base de 50 cents à la piastre, réduire les emplois, les salaires et la dette consolidée; les taxes ne doivent pas dépasser six mills sur l'Etat et autant pour les municipalités, en tout 12 mills et rien de plus.

M. Frank McGloin, du 13e ward, dit que la majorité de ses constituants sont plus ou moins endettés, que presque toutes les propriétés sont hypothéquées. La ville est dans de tels embarras financiers qu'elle ne peut en être tirée que par des remèdes extraordinaires. La propriété est foncière est trop accablée et a rapidement baissé de valeur. Le délégué n'a pu trouver $1500 pour sa résidence qui a coûté $5000 en 1870. Le taux des impôts est au delà de ce qu'on peut endurer. Dans beaucoup de cas les charges dépassent les revenus de la propriété. Il y a une grande détresse dans la population.

C'est déclaration du délégué McGloin est endossée par 153 citoyens de son ward.

MM. L. A Wiltz et Joseph Collins, du 9e ward, disent qu'une grande partie de la population est certainement endettée ; ils se réfèrent au rapport que présentera le comité de la ville pour la situation financière de la corporation, ajoutant que peut-être la propriété foncière a été affectée autant que les autres propriétés par la baisse générale et qu'on fait elle a baissé sensiblement depuis huit ou dix ans. Le taux actuel d'impôts est considéré comme onéreux.

Nous ne trouvons pas de réponses de la part des autres délégués de la ville.

Tous commentaires affaiblissent les déclarations faites par les délégués. Il n'est pas un habitant de la ville qui ne sache parfaitement que le tableau de notre situation n'a pas été chargé. Beaucoup de petites fortunes, un grand nombre de grandes ont été entièrement absorbées par les taxes, les autres ont été entamées dans une proportion plus ou moins forte. Tout y passera si la Convention ne soulage la population de la plus grande partie du fardeau des dettes de ville et d'Etat.

LITHOGRAPHIE D'ALBERT SIDNEY JOHNSTON.—Nous avons reçu de M. L. Oser, de la rue Royale, une fort belle lithographie d'un des héros de Fort-Donelson, le général Albert Sidney Johnston. Le physionomie en est très fine et très expressive.

Je suis fatigué de la monotone que je prends [illegible] journaux les étudiens.

Si vous voulez posséder des photographies qui ne changent jamais de couleur, il faut aller chez Lilienthal qui en fait d'irréprochables par le procédé Lamson (invention française.) Prix des portraits-cartes de visite, trois dollars, impériales six dollars par douzaine.

—Nous trouvons dans un journal [illegible] la supplique [illegible] sur un bateau de [illegible] Petersbourg, qui [illegible] de conversation [illegible]

[illegible] patriotisme!

Par un jour Pluvieux honneur de [illegible] Passagers des cercles de Pétersbourg, pour Votre Alteness une salut le peuple [illegible] Pluvieux. Vous avez aimé daigné permettre des paroles qui sont devenues la devise de ma famille : "Même ne vont jamais bien."

Depuis ne n'ai plus eu le bonheur de converser pour Votre Majesté mais l'écho de vos augustes paroles me donne le courage de supplier la grâce de Bulgarie Alexandre 1er de n'accorder la grâce [illegible] le fournisseur de ce cœur.

L. M.

Antidote et vermifuge de pleine. [illegible]

Article en vêtements de pleine est tous un peu [illegible]

LOUISIANE.

Le Courrier a reçu d'un fermier, M. Joseph Brunac, plusieurs tiges de coton ayant 205 pieds de hauteur.

Il y aura le 7 et le 8, aujourd'hui et demain, une grande fête et un concert à Lorrenville, Jeanne-Pointe, au bénéfice de l'église catholique. On entendra dans le concert plusieurs des meilleurs amateurs de la paroisse Ibérie et des environs, entre autres Mme Maild, de Morgan City.

Faute d'eau pour faire flotter les bois dans de la Cyprière, le chemin de fer Morgan n'aura pas assez de traverses pour compléter la voie jusqu'à la Nouvelle-Ibérie pour le mois de juillet. Les travaux entre la Nouvelle-Ibérie et Jeanerette devraient être maintenantdemandés.

L'élection du tiers dernier a été très tranquille. Il y avait pour le conseil municipal de la Nouvelle-Iberie deux listes de candidats, l'une des démocrates, composée comprenant les noms de MM. J. L. Burke, Séraphin Boudreaux, J. Gall, P. L. Renoudet, David Laugtlin, J. A. Décuir et Stanislas Blanc, l'autre mélangée et contenant principalement des noms républicains, mais composée : J. Gall, Théo. Fontcher, Théophile Boudreaux, J. W. Fisher, P. Gendebien, Philibert Bosier et Augustin Bernadin. Cet été dans MM. les L. Burke, [illegible] J. Gall, David Laugtlin, Séraphin Boudreaux, P. Gendebien et Théo. Fontcher.

Le Courrier dit qu'une pluie de deux jours est venue fort à temps pour le maïs et le coton.

LE RAPATRIEMENT D'UN AMNISTIÉ.—Nous recevons l'information suivante :

M. le ministre de l'Intérieur de France vient d'entreprendre le rapatriement aux frais de l'Etat du Sr Rimmer (Emile Leon), actuellement à la Nouvelle-Orléans, gratié, par une décision en date du 15 janvier 1879, du restant de la peine du bannissement à laquelle il avait été condamné le 4 avril 1872.

L'INCIDENT EMILE OLLIVIER. — La commission désignée par le sort pour recevoir, au nom de l'Académie Française, communication des discours de MM. Henri Martin et Emile Ollivier s'est réunie à l'Institut. Elle se compose de MM. Dufaure, Legouvé, Mignet, Gaston Boissier, auxquels se joignent les membres du bureau de l'Académie, savoir : MM. Jules Simon, directeur de l'Académie, président, le chancelier et le secrétaire perpétuel.

D'après des informations que nous avons lieu de croire exactes, voici la vérité sur cette séance :

M. Henri Martin et M. Emile Ollivier ont donné successivement lecture de leurs discours, dont le premier est connu, suivant l'usage, à l'éloge de M. Thiers, et le second à l'éloge de MM. Henri Martin et Thiers.

Il n'y avait pas dans le discours de M. Henri Martin un seul mot dont M. Ollivier personnellement pût se blesser. Il n'y avait pas dans la réponse de M. Ollivier une seule ligne qui pût être désagréable à M. Henri Martin.

On a même remarqué que les passages les plus approuvés du discours de M. Ollivier sont ses appréciations de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, appréciation pleine de sympathie et de goût, puis le portrait de M. Thiers comme orateur, qui est un morceau très brillant.

M. Jules Simon, qui présidait la commission, a posé et résumé la question avec un tact, une justesse et une courtoisie qui ont rendu la conciliation facile.

Il a fait la part de chacun des orateurs en disant : Monsieur Henri Martin, votre discours est éloquent, et je suis l'interprète de votre avis; mais vous n'avez pas oublié que c'était M. Ollivier qui vous recevait; il a dû ; Monsieur Ollivier, votre réponse est légitime, et votre vivacité naturelle; mais vous ne vous êtes pas assez souvenu que vous représentiez l'Académie, et que vous ne parliez pas seulement en votre nom.

La vérité est, nous sommes-à-on, que le seul point contesté porte sur les détails de la guerre de 1870.

LE PRÉTENDU NUAGE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.—Nous lisons dans le *Figaro* :

On s'est fort préoccupé, dans le monde de la politique et des affaires, des articles récemment publiés dans le *Journal des Débats* et la *République française* au sujet des rapports du gouvernement français avec celui d'Angleterre. Nous croyons savoir que l'on a attribué, à tort, à ces articles une inspiration ministérielle, et nos renseignements particuliers nous permettent d'ajouter que ces rapports n'ont pas cessé d'être aussi amicaux que par le passé entre les cabinets de Londres et de Paris.

Toujours préparées ; on n'a pas à [illegible] entre, ... Shadines.

MARSEILLE, 22 mai—Mr J. C. Howel, contre-amiral et Mr J.-L. Davis, capitaine de vaisseau, commandant la frégate américaine le "Trenton," accompagnés de M. John Stephen Martin, également, sont allés hier matin faire leur visite à nos autorités locales.

Toute la journée hier, le "Trenton" a été l'objet de la curiosité publique; de nombreux visiteurs ont envahi le navire et ont admiré les douze beaux canons qui sont à bord.

Le "Trenton" restera sur notre rade une dizaine de jours. De Marseille, cette frégate se rendra à Cherbourg et de Cherbourg au Havre. Ce navire retournera ensuite en Amérique et sera remplacé à la tête de la division navale, en Europe, par la frégate "Tennessee."

Le "Trenton" avait déjà mouillé une fois dans notre port.

On annonce la prochaine arrivée dans notre ville de l'Américain Fowler, qui se propose de parcourir toute notre rade sur un goëlette.

On sait que Mr Fowler a déjà traversé la Manche, l'année dernière sur la même embarcation.

Avez-vous jamais mangé une salade de Mac-donald ?

—M. le préfet des Pyrénées-Orientales a été reçu, par M. le Président de la République, qu'il venait inviter aux fêtes qui auront lieu vers le mois de septembre, à Perpignan, pour l'inauguration de la statue d'Arago, exposée en ce moment au salon.

M. Jules Grévy a répondu qu'il aurait été très heureux de se rendre à cette invitation, mais qu'à son grand regret, cela lui serait impossible à cette époque. M. Grévy a déclaré, toutefois, qu'il s'y ferait représenter.

M. Gambetta et M. Jules Ferry, également invités, ont promis de s'y rendre, si rien ne venait ultérieurement les en empêcher.

Disons, à ce propos, qu'il n'est pas exact que M. Jules Grévy doive se rendre à Nancy pour l'inauguration de la statue de Thiers. Le Président de la République a écrit à Mme Thiers pour lui exprimer son profond regret de ne pouvoir assister à cette patriotique solennité.

—Une commission spéciale de médecins fait en Italie des expériences sur les moyens de combattre l'hydrophobie. Le *Corriere della Sera* rend compte ainsi de ces expériences :

"Dernièrement, dit ce journal, on a inoculé à un chien toute la bave contenue dans un crapaud. La pauvre bête tomba raide morte ; l'expérience a été renouvelée sur un autre chien, et diminuée de moitié, n'eut pas de résultat. Ainsi qu'un bout de quelques jours on continuera ces expériences jusqu'à ce qu'on trouve la quantité que [illegible] bien chercher.

Il paraît, en outre, que [illegible] l'hydrophobie guérit [illegible] Italie, et dans l'Amérique du Nord. Mais je point difficile, la seule chose à connaître, c'est de savoir à quelle dose le poison doit être [illegible] sont pernicieux.

"Une jeune-ci en a fait venir de la Belgique du venin de serpent à sonnette. Il était renfermé dans une infinité de petites et de contre-boîtes. Ce venin est une espèce de poudre jaunâtre. Un [illegible] pour que [illegible] une quelconque de ce poison très énergique, on est [illegible] obligée à débarquer, avec le chien, une espèce de poussière qui s'y dénie [illegible]

Il prit ensuite un cigare dans sa [illegible] y trempa le doigt, et continua à fumer. Peu de temps après, le médecin imprudent fut [illegible] par un véritable vertige. Il n'y a pas eu de [illegible] mais il paraît qu'il a été aidé par quelques aides [illegible] en suspect [illegible] absorbé un [illegible]

—Un statisticien original s'est amusé à reconnaître la taille des souverains et des personnages impériaux en ce moment.

L'empereur de la Chine serait le plus petit des porteurs de sceptres.

Par contre, la famille des Hohenzollern renferme les plus grands.

L'empereur Guillaume a 6 pieds 10 pouces 3 lignes; le prince impérial allemand mesure 5 pieds 6 pouces 10 lignes; le prince Frédéric-Charles, 5 pieds 7 pouces une ligne; le prince Charles, frère de l'empereur, 5 pieds 9 pouces. Ainsi le colosse de la famille est le prince Albert, neveu de l'empereur: il atteint 6 pieds 2 pouces.

UNE JEUNE FILLE QUI POURRAIT ON MARIER.—La Gazette d'Guatemala publie la lettre d'une jeune fille répondant à une demande en mariage :

C'est de la manière suivante qu'une jeune Canadienne a répondu à cette demande en mariage :

"Vous m'avez demandé à plusieurs reprises si je pouvais vous épouser, et je vous ai toujours répondu que je le pourrais.

"Je puis épouser un homme qui fait la cour chaque mois à une fille différente. Je puis me marier avec un homme dont la principale occupation est de se promener avec quelques amis à la porte des églises et des théâtres, et la faire à haute voix des commentaires sur les personnes qui sont obligées de passer devant eux. Je puis épouser un homme qui n'a pour moyen d'existence que le travail de son vieux père. Je puis épouser un homme qui se vante que la main d'une jeune fille peut être gagné avec l'aide d'un bon tailleur et d'une langue bien pendue. Je puis épouser un [illegible] homme, mais..... je ne le veux pas!"

—Savez-vous comment on parle du voyage du prince Napoléon chez les "Zoulous ?"

On appelle ce voyage un roman de Cap, —et non d'épée!

78—Trenton descendant [illegible]

[illegible] Trenton, [illegible] Marseille, [illegible] Cherbourg [illegible] Havre. [illegible] Amérique [illegible] Trenton [illegible] Europe, par [illegible] Trenton [illegible] déjà [illegible] fois [illegible] port.

On annonce [illegible] Trenton [illegible] notre rade [illegible] Fowler, [illegible] Manche [illegible] même [illegible]

[illegible] Fowler [illegible] Trenton [illegible] Marseille [illegible] Cherbourg [illegible] Havre [illegible] Trenton [illegible] Amérique [illegible] Europe [illegible] Trenton [illegible] Trenton [illegible] Trenton